

Séance du 16 juillet 2014

Le seize juillet deux mille quatorze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 08/07/2014

Date d'affichage : 22/07/2014

Etaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik, BELLÉ Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÉS André.

Etaient excusées : Mme LEDOUX (procuration Mme LEVALLOIS) ;
Mme PAISANT (procuration M. ALLIX) ;
Mme RIVALLANT (procuration M. CORON).

M. DUFORT, nommé conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire ouvre la séance et informe le CM que cette séance est uniquement consacrée aux choix de l'organisme bancaire concernant l'emprunt pour la réhabilitation de l'hôtel restaurant.

Sept banques ont été contactées, trois ont répondu. Seule la Caisse d'Epargne à fait une offre qui, après étude, a reçu un avis favorable de la commission des finances.

I. Hôtel restaurant : prêt travaux (visa 17/07/2014)

Après avoir pris connaissance des propositions établies par la Caisse d'Epargne de Normandie et après en avoir délibéré, le CM décide :

Article 1er : Pour financer les travaux de réhabilitation de l'hôtel restaurant et du logement adjacent, la commune de Carantilly décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Normandie, un emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 500 000 € (cinq cent mille euros) ;
- Taux fixe : 3.23% (amortissement du capital constant) ;
- Durée : 15 ans ;
- Périodicité : semestrielle ;
- Commission d'engagement : 500 €.

Article 2 : M. le Maire est autorisé à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt. Le Conseil Municipal donne de plus, le cas échéant, délégation aux adjoints pour suppléer M. le Maire dans cette formalité.

Article 3 : La commune de Carantilly décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE	Le Secrétaire, Erik DUFORT
Bruno CORON	Stéphanie RIVALLANT PP B. CORON
Malika LEDOUX PP M. LEVALLOIS	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT PP G. ALLIX	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉ	Stéphanie CANTO
Denis BAZIN	Laurent LEPLEY
Mireille LEVALLOIS	André BOURGÉS
Cécile GOSSET	